

## DEMANDE D'AFFECTATION EN TERMINALE

**MONTÉE PÉDAGOGIQUE en EN CAS de CHANGEMENT d'ETABLISSEMENT OU de REPREPARATION A L'EXAMEN POUR LES ELEVES DE :**

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Terminale générale*          | } Commission(s)<br>départementale(s) |
| <input type="checkbox"/> Terminale technologique*     |                                      |
| <input type="checkbox"/> Terminale bac professionnel* |                                      |
| <input type="checkbox"/> Terminale CAP*               |                                      |

**Élève originaire du département :** Le dossier doit impérativement être rempli :

- par les élèves de classe de 1<sup>ère</sup> qui demandent un changement d'établissement
- par les élèves de terminale qui demandent une réinscription dans l'établissement d'origine ou dans un autre établissement, en cas d'échec à l'examen.

Ce dossier est à adresser à l'établissement d'origine pour **le 10 juillet 2017 au plus tard**

**Élève emménageant, issu du privé ou changeant de département dans l'académie de Créteil :** Le dossier est à adresser à la **DSDEN** du département sollicité sur l'académie pour **le 26 juin 2017**

## ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

- 
- Public\*
- 
- 
- Privé\*
- 
- 
- Privé hors contrat\*

Cachet de l'établissement

## IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identification :

NOM : .....

Prénom(s) : .....

Classe de l'élève en 2016/2017 : .....

Division : .....

LV1 : .....

LV2 : .....

Code spécialité<sup>(1)</sup> : .....

Né(e) le : ..... Sexe : .....

NOM du représentant légal de l'élève : .....

Prénom du représentant légal de l'élève : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Tél : .....

**En cas de déménagement à venir :** future adresse (avec justificatifs du lieu et de la date d'emménagement) : .....

(1)

Pour les doublant de voie professionnelle

\* Case à cocher

## Photocopies à joindre au dossier :

Pour les élèves **emménageant** sur l'académie de Créteil

- 
- d'un justificatif de domicile (
- hors facture téléphonique**
- )
- 
- 
- du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance de l'élève
- 
- 
- des derniers bulletins trimestriels 2016/2017
- 
- 
- du relevé de notes obtenues au baccalauréat

Pour les élèves **issus de l'académie de Créteil**

- 
- des derniers bulletins trimestriels 2016/2017
- 
- 
- du relevé de notes obtenues au baccalauréat

 Dossier terminale  
(montée pédagogique ou réparation à l'examen)

VOEUX	VOIE GT : Série de terminale générale ou technologique	Établissement demandé	Commune
1	Série / Spécialité éventuelle : .....		
2	Série / Spécialité éventuelle : .....		
3	Série / Spécialité éventuelle : .....		

VOEUX	VOIE PROFESSIONNELLE : Spécialité	Établissement demandé	Commune
1	.....		
2	.....		
3	.....		

### PARTIE A REMPLIR PAR L'ELEVE

- Je demande à être réinscrit dans mon EPLE d'origine :**  
 avec aménagement de parcours     avec bénéfice de la conservation des notes     avec participation à tous les cours
- Je demande une inscription dans un autre EPLE**  même série / spécialité
- Je demande à différer mon choix**  pour une réinscription  
 pour définir les modalités\* de re-préparation à l'examen

Date : ...../...../.....

Signature de l'élève majeur ou de son représentant légal :

\* Les modalités de re-préparation de l'examen pourront être réexaminées à la rentrée scolaire.

### PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- Réinscription dans l'EPLE d'origine :**  
 avec aménagement de parcours     avec bénéfice de la conservation des notes     avec participation à tous les cours
- Inscription sur liste d'attente dans l'EPLE d'origine**  même série / spécialité  
 avec changement série / spécialité
- Commission départementale :**  
 inscrit autre EPLE     dispositifs de re-préparation     Autre

Conformément à la circulaire n° 2017-066 du 12/04/2017, deux dispositifs nouveaux favorisent le maintien en formation :

- **La réinscription des élèves** ajournés dans leur établissement d'origine : tous les ajournés à l'examen du baccalauréat ou du CAP se voient offrir le droit à une nouvelle inscription afin de préparer à nouveau l'examen dans des conditions adaptées à leurs projets et à leurs acquis.
- **Le droit à la conservation des notes** : ils peuvent conserver les notes supérieures ou égales à 10 obtenues à l'examen et ce pendant 5 ans, y compris en cas de changement de série ou de spécialité. Toutefois, la conservation des notes ne permettra pas au candidat d'obtenir une mention à l'obtention du baccalauréat.